



Pommier / Poirier

N°11
23/04/2026



Animation filière

Titulaire et zone Aquitaine :
Emmanuelle MARCHESAN
FREDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Zone Sud Charentes :
Julia CROMBEZ
CIA 17/79
julia.crombez@cmds.chambagri.fr

Zone Limousin :
Sandra CHATUFAUD
CDA 19
sandra.chatufaud@correze.chambagri.fr

Directeur de publication

Bernard LAYRE
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

La stratégie

écophyto 2030

Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**
**Reproduction partielle
autorisée avec la mention**
« **extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Pommier/Poirier Edition Centre
et Sud Nouvelle-Aquitaine N°X
du JJ/MM/AA** »

Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine

**Zone Aquitaine
Zone Sud Charentes
Zone Limousin**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Ce qu'il faut retenir

Pommier Poirier

- **Tavelure** : le potentiel de spores projetables sera important lors du prochain épisode pluvieux et le risque pourrait être élevé.
- **Feu bactérien** : les parcelles sont à surveiller.
- **Tordeuse orientale** : la période à risque élevé d'éclosions est en cours en zone Aquitaine - Sud Charentes.
- **Carpocapse des pommes** : le vol est en cours en zone Aquitaine - Sud Charentes.
- **Hoplocampe** : les premiers dégâts sont observés.
- **Puceron cendré** : à surveiller.
- **Psylle du poirier** : la période d'éclosions de la seconde génération débute en zone Aquitaine.

Données météorologiques

Zone Aquitaine et Sud Charentes















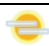


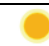
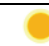
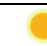
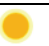



































Depuis la fin de semaine dernière, les températures moyennes sont repassées au-dessus des normales de saison (+2 à +6°C par rapport à la moyenne). Selon les postes, des températures minimales comprises entre 6 et 15°C et des maximales entre 21 et 29°C ont été relevées. Les précipitations ont été quasiment nulles sur la majorité des secteurs. Selon les stations, 0.2 à 8 mm ont été enregistrés lors des petites pluies qui sont intervenues les 18, 19, 20 et 22 avril.

Zone Limousin

Selon les secteurs, des températures minimales comprises entre 5 et 11°C et des maximales entre 17 et 26°C ont été relevées. Selon les stations, 0 à 2 mm ont été enregistrés suite aux pluies des 18 et 22 avril.

Prévisions (source : Météo France)

Pour les prochains jours, les températures devraient se maintenir au-dessus des normales de saison. Un temps globalement sec est annoncé.

	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	LUNDI 27	MARDI 28	MERCREDI 29	JEUDI 30
Ste Livrade sur Lot (47)	 8° / 26° ▼ 15 km/h	 13° / 23° ▲ 15 km/h	 12° / 25° ▲ 10 km/h	 11° / 27° ▼ 10 km/h	 12° / 23° ▼ 15 km/h	 10° / 21° ▲ 20 km/h 40 km/h	 10° / 24° ▲ 20 km/h 40 km/h
Pompignac (33)	 13° / 26° ▶ 20 km/h	 14° / 21° ▲ 15 km/h	 12° / 24° ▼ 15 km/h	 12° / 27° ▼ 10 km/h	 13° / 23° ▶ 20 km/h	 10° / 21° ▲ 20 km/h 45 km/h	 11° / 23° ▲ 20 km/h 45 km/h
Bergerac (24)	 8° / 26° ▼ 15 km/h	 12° / 24° ▲ 15 km/h	 13° / 26° ▲ 10 km/h	 10° / 29° ▼ 10 km/h	 12° / 25° ▼ 20 km/h	 9° / 22° ▲ 20 km/h 40 km/h	 9° / 24° ▲ 20 km/h 40 km/h
Jonzac (17)	 11° / 27° ▶ 20 km/h	 13° / 22° ▶ 15 km/h	 11° / 23° ▲ 15 km/h	 10° / 26° ▶ 15 km/h	 11° / 22° ▲ 20 km/h 40 km/h	 9° / 20° ▲ 25 km/h 45 km/h	 8° / 23° ▲ 25 km/h 50 km/h
Orthez (64)	 11° / 26° ▲ 20 km/h	 14° / 20° ▲ 15 km/h	 13° / 24° ▼ 15 km/h	 13° / 26° ▼ 10 km/h	 13° / 23° ▼ 10 km/h	 10° / 22° ▲ 10 km/h	 9° / 25° ▼ 15 km/h
Voutezac (19)	 8° / 26° ▼ 10 km/h	 9° / 23° ▶ 10 km/h	 13° / 25° ▼ 10 km/h	 9° / 27° ▼ 10 km/h	 12° / 23° ▶ 20 km/h 40 km/h	 9° / 20° ▲ 20 km/h 45 km/h	 11° / 23° ▲ 20 km/h 45 km/h
St Yrieix La Perche (87)	 6° / 25° ▼ 15 km/h	 8° / 22° ▶ 10 km/h	 11° / 24° ▼ 20 km/h	 7° / 26° ▼ 15 km/h	 10° / 22° ▶ 20 km/h 45 km/h	 8° / 18° ▲ 25 km/h 50 km/h	 8° / 21° ▲ 25 km/h 50 km/h
Méasnes (23)	 10° / 24° ◀ 20 km/h	 10° / 21° ▶ 15 km/h	 12° / 22° ▲ 15 km/h	 9° / 22° ▲ 15 km/h	 9° / 18° ▶ 20 km/h 40 km/h	 8° / 16° ▲ 25 km/h 45 km/h	 8° / 19° ▲ 30 km/h 50 km/h

• Stades phénologiques

Pommier : stade H-I (BBCH 67 à 70) à I-J (BBCH 70 à 72) selon les variétés.



Stade H

« Chute des derniers pétales » (BBCH 67)



Stade I

« Nouaison » (BBCH 70)



Stade J

« Grossissement des fruits » (BBCH 71)

Poirier : stade I (BBCH 70) à J (BBCH 71 à 72).



Stade I

« Nouaison » (BBCH 70)



Stade J

« Grossissement des fruits » (BBCH 71)

• Tavelure (*Venturia inaequalis*)

Dans nos parcelles de référence, il n'a pas été noté de nouvelles sorties de taches de tavelure cette semaine. Peu de symptômes ont été notés jusqu'à présent en parcelles protégées.

Suivis des projections d'ascospores

En Aquitaine, en l'absence de précipitations sur le site de Villenave-d'Ornon (33) depuis le 16 avril, le suivi des projections d'ascospores de tavelure réalisé cette semaine n'a pas mis de projections en évidence. Sur le site de Ste-Livrade-sur-Lot (47), des projections relativement faibles ont été observées lors de la petite pluie (0.8 mm) du 22 avril.

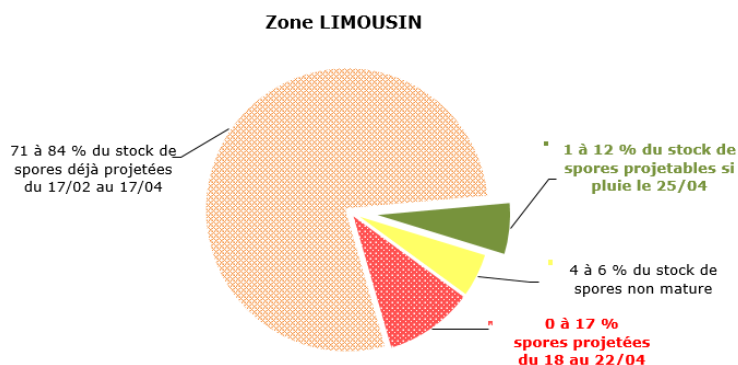
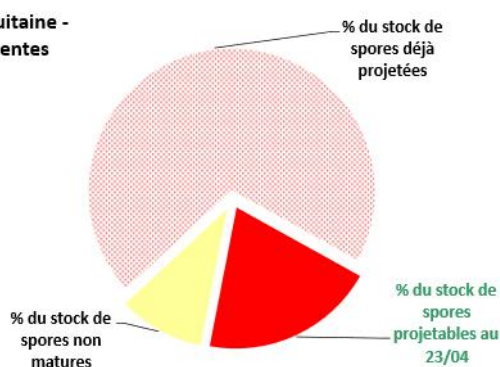
En Limousin, suite aux petites pluies du 18 avril (1.5 mm) et du 22 avril (0.3 mm) de très faibles quantités de spores ont été observées sur les lames du capteur Type Marchi de COOPLIM situé dans un verger à Voutezac (19).

Données de modélisation

Selon les données issues du **modèle Tavelure du pommier DGAL-ONPV/INOKI®**, les faibles pluies intervenues sur certains secteurs n'ont pas engendré de contaminations.

Sur la zone Aquitaine - Sud Charentes, le stock de spores projetables progresse actuellement de 0.8 à 1.3 % par jour et en zone Limousin de 0.2 à 1.4 % par jour. Le potentiel de spores projetables, à ce jour, est de l'ordre de 20 % du stock annuel en zone Aquitaine - Sud Charentes et de 12 % en zone Limousin pour les sites où aucune pluie significative n'est intervenue depuis le 14 avril. Pour les autres secteurs de la zone Limousin, le potentiel de spores projetables serait de 1 à 6 % du stock annuel.

Maturation et projections d'après le modèle Tavelure DGAL-ONPV/INOKI®



Le modèle RIM-Pro® prévoit sur les secteurs Aquitaine et Charentes, un **risque faible à extrême** pour les pluies à venir. Sur le secteur Limousin, le prochain épisode à risque est prévu de **niveau moyen à extrême** lors de la prochaine pluie.

Evaluation du risque

En l'absence de pluies significatives enregistrées sur la majorité des secteurs depuis le dernier bulletin, le potentiel de spores projetables à la prochaine pluie sera important et **le risque pourrait être élevé** si les conditions de températures et d'humectation sont réunies.

Pour les parcelles où des taches sont observées, des contaminations secondaires sont également possibles à partir des taches présentes.

Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après tables de Mills et Laplace)

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée de la période d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

La gestion des parcelles vis-à-vis de la tavelure doit s'effectuer en tenant compte de l'évolution rapide de la végétation (nous sommes actuellement en période de pousse active) et des pluies annoncées afin d'éviter l'installation de la maladie pendant la période des contaminations primaires.

 **Consultez la fiche « [Tavelure du pommier et du poirier](#) » du Guide de l'Observateur**

• **Oïdium** (*Podosphaera leucotricha*)

Des températures douces et une forte hygrométrie sont favorables au développement du champignon. Sur pommier, seules les jeunes feuilles sont sensibles, elles sont réceptives jusqu'à 6 jours après leur apparition.

Evaluation du risque

La gestion des parcelles doit s'effectuer en tenant compte de la sensibilité variétale et de l'importance des dégâts observés en 2025. La période de pousse est une période à risque.

Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques sont à privilégier en supprimant et brûlant les rameaux oïdiés qui constituent l'inoculum de départ.

 **Consultez la fiche « [Oïdium du pommier et du poirier](#) » du Guide de l'Observateur**

• **Feu bactérien**

Aucun symptôme n'a été observé ou signalé jusqu'à présent.

Les conditions d'infection du feu bactérien sont liées à plusieurs facteurs :

- la présence d'organes réceptifs sur le végétal (fleurs et jeunes pousses),
- la présence d'inoculum dans l'environnement,
- des conditions climatiques favorables à la multiplication de la bactérie.

Conditions climatiques favorables aux infections :

Température maximale > à 24°C

ou

Température maximale > à 21°C et minimale > à 12°C

ou

Température maximale > à 18°C et minimale > à 10°C et Pluie > à 2 mm

Evaluation du risque

Nous sommes en période de pousse et quelques floraisons secondaires sont observées en poiriers.

Les températures actuelles et annoncées pour les prochains jours (températures maximales supérieures à 24°C) pourraient être favorables aux infections, les parcelles sont à surveiller.

Dans les parcelles où des dégâts de feu bactérien ont été observés l'année dernière, il faut rester vigilant durant toute la période de floraison et de pousse.

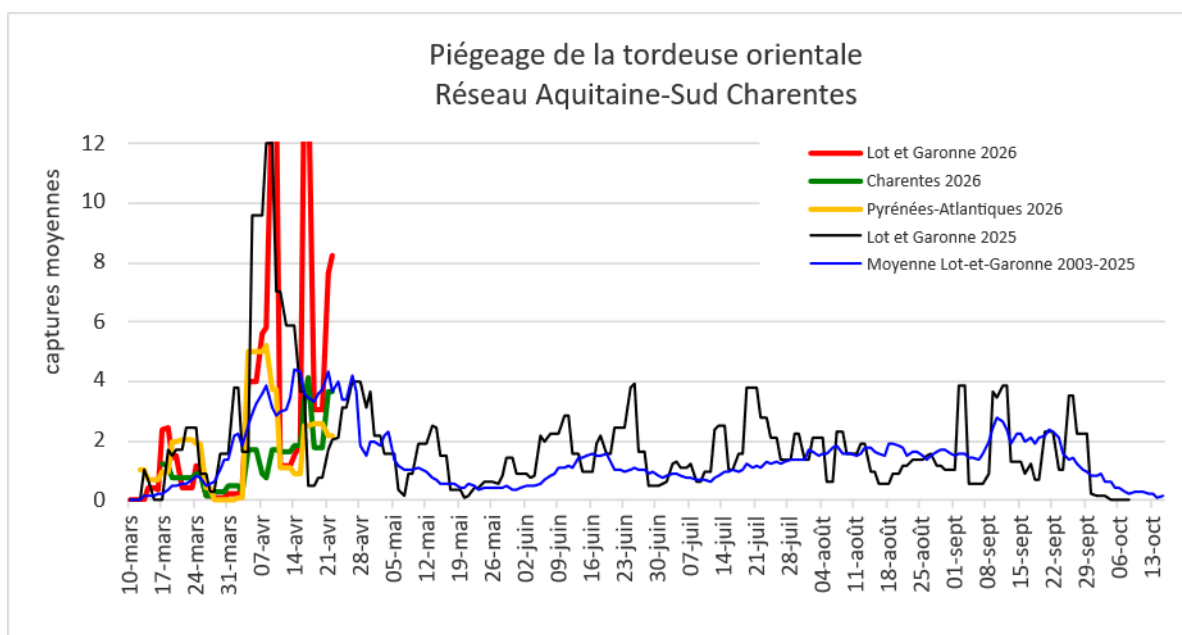
Des contrôles visuels sont indispensables pour détecter rapidement toute manifestation de la maladie et supprimer, le cas échéant, les symptômes le plus tôt possible après leur apparition afin d'éviter de nouvelles contaminations (un marquage avec du ruban de chantier permet de repérer les zones infestées).

Les outils de taille devront être régulièrement désinfectés entre chaque coupe. Il est également recommandé de détruire par brûlage, le jour même, les bois taillés afin d'éviter de nouvelles contaminations par dispersion de la bactérie.

 **Consultez la fiche « Feu bactérien » du Guide de l'Observateur**

- **Tordeuse orientale du pêcher (*Cydia molesta*)**

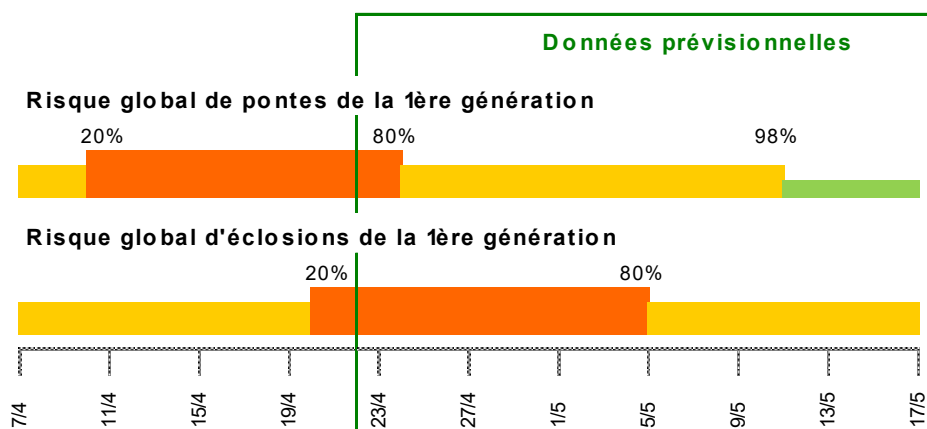
Zone Aquitaine et Sud Charentes : sur le réseau de piégeage, des captures importantes sont enregistrées depuis la fin de semaine dernière.



En parcelles, les premiers dégâts sur pousses ont été signalés cette semaine.

Données de modélisation : selon les données du modèle tordeuse orientale DGAL-ONPV/INOKI®, à ce jour, près de 80 % du potentiel de pontes et 50 à 60 % du potentiel d'éclosions de la première génération auraient été réalisés. Les éclosions pourraient rester soutenues jusqu'aux 30 avril-4 mai.

Données de modélisation Tordeuse orientale



Evaluation du risque

La période à risque élevé d'éclosions est en cours.

B

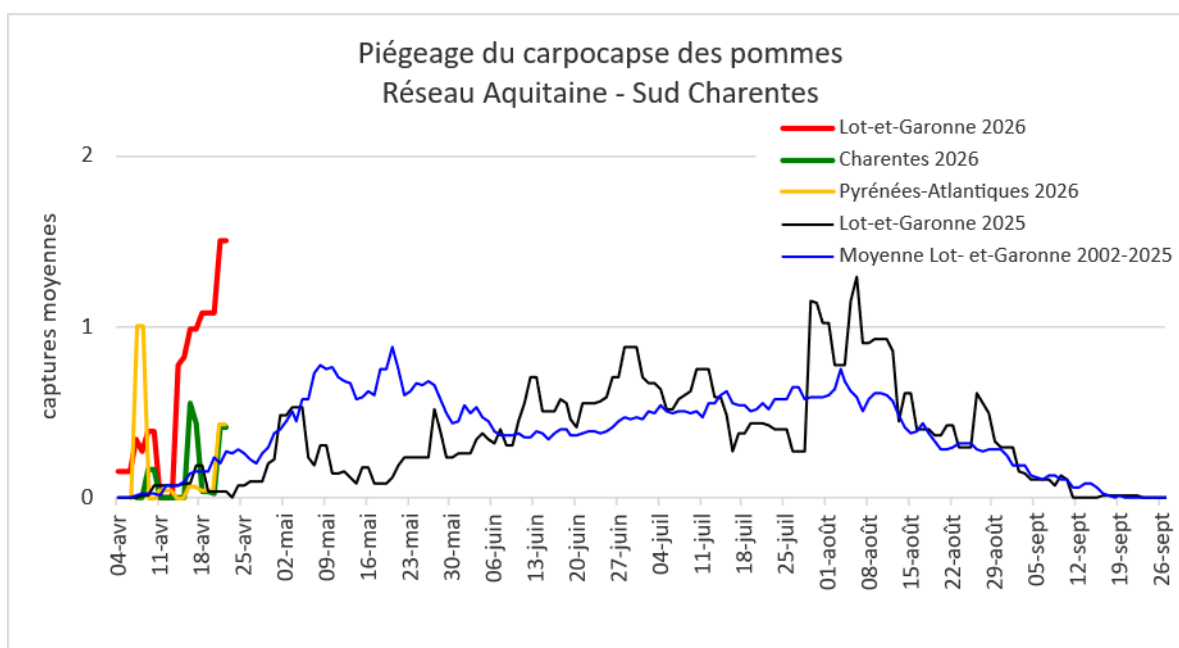
Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

La gestion des parcelles vis-à-vis de la tordeuse orientale peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle (Cf. [BSV Hors-série spécial confusion sexuelle](#)).

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDSPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

- **Carpocapse des pommes (*Cydia pomonella*)**

Zone Aquitaine et Sud Charentes : sur le réseau de piégeage, le vol est en cours.



Données de modélisation : selon les données du modèle carpodapse des pommes DGAL-ONPV/INOKI®, les pontes débuteraient et elles pourraient s'intensifier à partir des 4-6 mai. Les éclosions pourraient débuter à compter des 5-8 mai.

Evaluation du risque

La période à risque de pontes débute.

B

Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

La gestion des parcelles vis-à-vis du carpodapse des pommes peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle (Cf. [BSV Hors-série spécial confusion sexuelle](#)). La mise en place des diffuseurs de phéromones est à réaliser avant le début du vol.

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDSPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

- **Tordeuses de la pelure**

Sur notre réseau de piégeage les premières captures ont été signalées sur le secteur des charentes.

Seuils indicatifs de risque à partir du piégeage :

- Pour Capua : 40 captures en 3 relevés consécutifs sur 7 jours.

- Pour *Pandemis* : 50 captures et plus dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

A cette période de l'année, une autre tordeuse, la tordeuse de l'œillet (*Cacoecimorpha pronubana*) peut être capturée dans les pièges. Elle se différencie de *Pandemis* par la couleur orangée du dessous de ses ailes (cf. photo ci-après). Soyez donc attentifs lors du relevé des pièges afin de ne pas comptabiliser ces papillons.



Capua

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)



Pandemis

(Crédit Photo : Inra.fr)



Pandemis

(Crédit Photos : D. Racofier)



Tordeuse de l'œillet

En l'absence de piégeage, un contrôle visuel régulier des parcelles peut être réalisé.

Seuil indicatif de risque à partir du contrôle visuel : 5% d'organes attaqués (corymbes de fruits).



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

La gestion des parcelles peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle (Cf. [BSV Hors-série spécial confusion sexuelle](#)). Les diffuseurs de phéromones doivent être en place.

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDSPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

- **La petite tordeuse des fruits (*Cydia lobarzewskii*)**

Sur notre réseau de piégeage, le vol n'a pas encore débuté.

Dans les parcelles qui nécessitent une surveillance de ce ravageur, les pièges à phéromones sont à installer sans tarder si ce n'est déjà fait.

📖 **Consultez la fiche « [Tordeuses](#) » du Guide de l'Observateur**



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDSPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

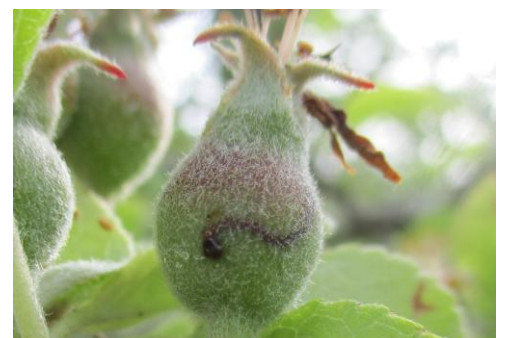
- **Hoplocampe du pommier (*Hoplocampa testidunea*) et du poirier (*Hoplocampa brevis*)**

Sur notre réseau de piégeage, des captures sont encore enregistrées en zone Aquitaine et Charentes.

Les premiers dégâts ont été observés en ce début de semaine en parcelles de pommiers sur les secteurs des Charentes.

Pour l'hoplocampe du pommier, le seuil approximatif à partir duquel, le risque de pontes est important est fixé à un total de 20 à 30 captures par piège depuis le début du vol.

Pour l'hoplocampe du poirier, il n'existe pas de seuil déterminé sur la base du piégeage.



Dégât d'hoplocampe

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

Mesures prophylactiques :

Des mesures prophylactiques sont envisageables en détruisant les jeunes fruits attaqués.

📖 **Consultez la fiche « [Hoplocampe du pommier](#) » du Guide de l'Observateur**

- **Puceron cendré du pommier** (*Dysaphis plantaginea*)

Dans nos parcelles de référence, le nombre de foyers observés reste faible.

Des repiquages sont en cours sur certaines parcelles. La présence d'auxiliaires est notée (œufs et larves de syrphes, coccinelles).

Seuil indicatif de risque : la simple présence de ce puceron constitue le seuil de nuisibilité.

Evaluation du risque

Il est important de réaliser des observations afin de détecter rapidement les premiers foyers avant apparition des enroulements.



Pucerons cendrés

(Crédit Photo: E. Marchesan – FREDON 47)

B

Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDQSPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

R

Résistances aux produits de protection des plantes :

Suite à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, **des dérives de sensibilité vis-à-vis de la substance active flonicamide ont été détectées en laboratoire.** Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité en verger, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements au flonicamide.

- **Puceron lanigère** (*Eriosoma lanigerum*)

Le puceron lanigère est actuellement observé au niveau des broussins, des chancres et des nodosités sur rameaux. On note un début de progression vers les jeunes organes.

Les populations de l'hyménoptère parasitoïde de puceron lanigère *Aphelinus mali* sont encore faibles. Cet auxiliaire contribue fortement à limiter le développement du puceron lanigère, il est à prendre en compte dans la gestion des parcelles.

Seuil indicatif de risque : 10% de rameaux colonisés par le puceron lanigère. Ce seuil pourra être relevé à 20% en présence d'*Aphelinus mali*.



Pucerons lanigères

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

- **Puceron vert**

La présence de pucerons verts est observée sur quelques jeunes pousses.

Ces pucerons ont peu d'incidence sauf dans le cas de pullulation pouvant entraîner une production importante de miellat et le développement de fumagine sur fruits. Une gestion spécifique de ces pucerons n'est en général pas nécessaire.

Seuil indicatif de risque : 15% de pousses occupées par du puceron vert pour les jeunes vergers. Pour les vergers en production, la présence de miellat constitue le seuil de nuisibilité.

 **Consultez la fiche « [Pucerons](#) » du [Guide de l'Observateur](#)**



Pucerons verts

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

- **Psylle du poirier** (*Cacopsylla pyri*)

Dans nos parcelles de référence, des larves âgées, des adultes et des pontes de la seconde génération sont notés. Les premières larves de seconde génération ont également été observées en Lot-et-Garonne.

Evaluation du risque

La période de ponte de la seconde génération est en cours et la période à risque d'éclosions débute.

Seuil indicatif de risque : à cette période de l'année, le seuil de nuisibilité est de 10-20% de pousses occupées par de jeunes larves. En présence de punaises prédatrices telles que *Anthocoris* et *Orius* (15-20 individus pour 50 frappages), ce seuil est porté à 30%.

Mesures prophylactiques :

Afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation qui lui sont favorables.

La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices telles que *Anthocoris* et *Orius*) nécessaire à la réduction des populations de psylle doit être préservée notamment en conservant un environnement favorable.



Œuf et jeunes larves de psylle

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

📖 **Consultez la fiche « [Psyllés du poirier](#) » du Guide de l'Observateur**

• Cécidomyie des feuilles

Sur notre réseau de piégeage, le vol de la cécidomyie des feuilles du pommier *Dasineura mali* est en cours avec des prises relativement faibles.

En parcelle de pommiers et de poiriers, de rares dégâts (feuilles qui restent enroulées longitudinalement) sont observés.

Ce ravageur a peu d'incidence en verger adulte mais il est problématique sur jeunes vergers.



Dégât de cécidomyie des feuilles

(Crédit Photo : S. Lalanne – FREDON NA)

Mesures prophylactiques :

Des mesures prophylactiques sont envisageables en coupant et brûlant les feuilles enroulées contenant ce ravageur.

📖 **Consultez la fiche « [Cécidomyies](#) » du Guide de l'Observateur**

• Cèphe du poirier (*Janus compressus*)

Quelques dégâts de cèphe du poirier ont été observés cette semaine en parcelle de pommiers et de poiriers.

Les jeunes pousses fanent, se recourbent en crosse et se dessèchent. A la base de la pousse attaquée, on observe la présence de piqûres déposées en hélice. Ce critère est caractéristique des attaques de cèphe et permet de ne pas confondre ces dégâts avec ceux dus au feu bactérien.

Le cèphe a peu d'incidence en verger adulte mais il est problématique sur jeunes vergers. La surveillance doit être portée en priorité sur ces derniers.

Mesures prophylactiques :

Des mesures prophylactiques sont envisageables en coupant et brûlant les pousses attaquées afin de diminuer les populations pour l'année suivante.



Dégât de cèphe

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

• Cochenilles

Cochenille rouge du poirier *Epidiaspis leperii* : des pontes sont observées depuis ce début de semaine sous les boucliers. La migration des jeunes larves débute généralement à partir du mois de mai.

Pou de San José *Quadraspidiotus perniciosus* : selon nos simulations, la migration des jeunes larves pourrait débuter à partir des 5-8 mai.

La gestion des parcelles vis-à-vis des cochenilles s'effectue au moment de la migration des jeunes larves.

Evaluation du risque

La période à risque débutera lors de la migration des jeunes larves.

Mesures prophylactiques :

L'élimination des branches les plus envahies ainsi qu'un décapage mécanique à la lance et/ou par broissage des charpentières et des troncs permettent d'éliminer une partie des cochenilles.

• Acariens rouges

Les populations d'acariens observées actuellement en vergers sont faibles.

Seuil indicatif de risque : en saison, le seuil est de 40 % de feuilles occupées par une forme mobile d'acarien rouge sur poirier et 60 % sur pommier. En présence d'auxiliaires (au minimum 30% de feuilles occupées par des phytoséiides), ce seuil peut être porté jusqu'à 80 %.

📖 **Consultez la fiche « [Acariens](#) » du Guide de l'Observateur**

• Punaises phytophages

Certaines espèces de punaises sont susceptibles de causer des dégâts sur pommiers et poiriers. Les piqûres réalisées sur jeunes fruits entraînent des déformations caractéristiques (avec méplat au fond de la cuvette) donnant un aspect bosselé au fruit.

En parcelles, nous n'avons pas encore noté la présence d'adultes de punaises phytophages.

Dans les pièges punaise diabolique *Halyomorpha halys* installés précocement dans des haies en bordure de parcelles, des captures d'adultes sont signalées depuis début avril.

Evaluation du risque

La gestion des parcelles s'effectue en fonction des dégâts observés l'année précédente ou des observations réalisées (frappages) entre la fin de la floraison et début mai.

Seuil indicatif de risque : présence.

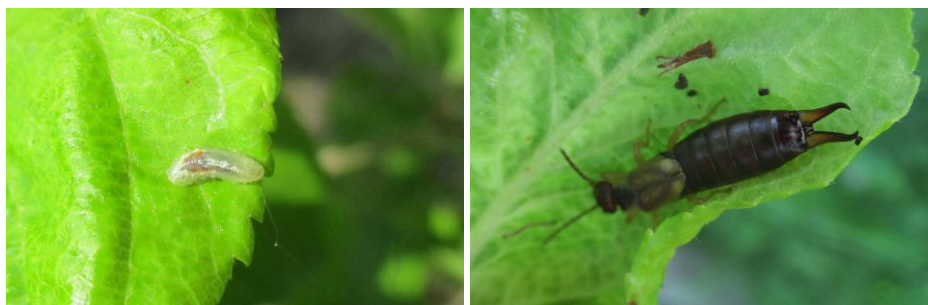
📖 **Consultez les fiches « [Punaises phytophages](#) » du Guide de l'Observateur**

• Auxiliaires

Les populations d'auxiliaires se développent, des syrphes (adultes, œufs et larves), des coccinelles (adultes et œufs), des cantharides et des forficules ont été observés.



Accouplement et œufs de coccinelles



Larve de syrphes et forficule

(Crédit Photos : E. Marchesan – FREDON 47)

• Réseau de piégeage

A cette période de l'année, des papillons comme *Pammene sp* et *Epiblema scutulana* peuvent être occasionnellement piégés dans les pièges tordeuse orientale. *Pammene* se différencie par la présence d'une tache nette de couleur blanche à l'intersection des ailes supérieures et *Epiblema* par une taille supérieure et une couleur blanche dominante sur les ailes. Soyez donc attentifs lors du relevé des pièges afin de ne pas comptabiliser ces papillons.



Adulte de *Pammene sp*

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)



Adultes d'*Epiblema sp*

(Crédit Photo : E. Marchesan – FREDON 47)

• Période de floraison

L'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, abroge l'arrêté du 28 novembre 2003 et est en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Retrouvez les dispositions réglementaires et d'autres informations pour la protection des abeilles et des pollinisateurs dans la [Note nationale BSV Abeilles - Pollinisateurs et réglementation de 2023](#).

Fiche pratique « Vergers » pour comprendre la réglementation "Abeilles et pollinisateurs" : [Fiche vergers](#)

• Notes nationales biodiversité

Les notes sont accessibles en cliquant sur les images ci-dessous :



Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier/Poirier – Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

Zones Aquitaine et Sud Charentes : Arvitec, CIA 17-79, CDA 24, CDA 47, FREDON 47, FREDON Nouvelle-Aquitaine, Les 3 domaines et SCICA Castang.

Zone Limousin : FREDON Nouvelle-Aquitaine, la Chambre d'agriculture de Corrèze, COOPLIM, LIMDOR, MEYLIM, SICA du Roseix, la Coopérative fruitière de Pompadour, le CFPPA de Saint-Yrieix-La-Perche et l'exploitation du LEGTPA de Brive Voutezac.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).